



Agrégée de biologie, fondatrice en 1986 (après la catastrophe de Tchernobyl) de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), Michèle Rivasi a été députée (1997-2002).

Elle est aujourd'hui présidente du Criirem (Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), créé pour répondre aux préoccupations grandissantes du public concernant l'impact des lignes électriques ⁽¹⁾ sur le vivant.

Haute tension sous haute surveillance !

Alternative Santé :
Comment en êtes-vous venue à vous intéresser aux lignes électriques ?

■ **Michèle Rivasi :** En 1999, alors que j'étais députée, nous avons organisé dans le cadre du groupe santé-environnement de l'Assemblée, un colloque sur l'impact des lignes électriques sur la santé. Si je n'étais pas complètement convaincue à l'époque de leurs effets sanitaires, les témoignages d'agriculteurs rencontrant des difficultés dans leur élevage (infection chronique des pis de vache,

trouble de la reproduction...) m'ont interpellée ⁽²⁾. Surtout que les plaintes déposées contre EDF avaient toutes été classées sans suite, suivant en cela l'avis d'experts, dont le Dr Jacques Lambroso, directeur des études médicales chez EDF qui affirmait, bien sûr, qu'il n'y avait aucun problème. Il me semblait revivre le déni rencontré après Tchernobyl, quand les spécialistes clamaient haut et fort que le nuage radioactif s'était miraculeusement arrêté aux frontières !

A. S. : Différentes études ont, depuis, renforcé votre conviction d'un impact également sur l'être humain ?

■ **Michèle Rivasi :** En novembre 1998 déjà, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indiquait dans un aide-mémoire que les champs ELF (Extremely Low Frequencies - très basses fréquences), tels ceux créés par les lignes électriques, étaient « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Une enquête menée par Gerald Draper, directeur de recherche à l'Université d'Oxford, et publiée en juin 2005 dans le *British Medical Journal*, est venue confirmer cette crainte. ♦ ♦ ♦

THT, HT ou MT ?

Il existe différentes lignes de transport du courant électrique :

- les très hautes tensions de 400 000 volts, qui partent des centrales électriques ;
- les hautes tensions de 225 000 volts ;
- les moyennes tensions de 90 000 volts ;
- les basses tensions de 60 000 et 20 000 volts.



© G. Larbi

(1) Outre l'effet des lignes électriques, le Criirem étudie celui de toutes les sources de rayonnement électromagnétique, en particulier de la téléphonie mobile. Criirem, 11, rue Edith-Piaf, 72000 Le Mans. Tél. : 02 43 21 18 69 ; courriel : contact@criirem.org ; site Internet : <http://criirem.org>.

(2) L'association *Animaux sous tension*, La Baluère, 35220 Châteaubourg. Tél./fax : 02 99 00 34 23.

••• En effectuant une cartographie des domiciles de 30 000 enfants atteints de cancers dont un tiers de leucémies, et en la superposant avec la carte des lignes à haute et très haute tension (275 000 volts et 400 000 volts), le chercheur constate que plus on s'en rapproche, plus le nombre de leucémies augmente. Comparés à ceux qui vivent au-delà de 600 mètres, les enfants qui demeurent à moins de 200 m présentent un risque de 1,69 ; ceux domiciliés entre 200 et 600 m ont un risque de 1,23. Il y a là un fait, indéniable, dont on n'a pas pour l'heure l'explication biologique. Mais on ne peut ignorer un risque sanitaire sous prétexte qu'on n'en trouve pas les raisons. D'autres recherches montrent également un lien possible entre d'une part, la proximité de lignes électriques et, d'autre part, la sur-

venue de cancer du sein, des problèmes cardiovasculaires et des avortements spontanés.

A. S. : Quelles mesures doivent inspirer ces informations inquiétantes ?

■ **Michèle Rivasi** : Dès 1999, nous avons fait voter un amendement dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) demandant qu'on ne construise plus de maisons sous les lignes à haute tension, son décret d'application est sorti en août 2004. Pourtant cette année encore, le Criirem a dû intervenir auprès d'un préfet pour stopper un chantier en cours, qui dérogeait à la loi.

A. S. : Justement, quels sont les objectifs du Criirem ?

■ **Michèle Rivasi** : Le centre a trois objectifs. Participer à l'information du public. Effectuer des mesures contradictoires de champs électromagnétiques au moyen d'instruments dûment validés, à la fois pour le public ou les collectivités. Jouer un rôle d'expert indépendant sur ces questions, par exemple auprès de l'association des maires des grandes villes.

A. S. : Existe-t-il une directive européenne qui préconise des limites d'exposition aux champs électromagnétiques ?

■ **Michèle Rivasi** : Non, c'est une recommandation du Conseil européen du 12 juillet 1999 qui s'appuie sur les avis de la Cnirp (Commission internationale contre les rayonnements non-ionisants), inspirés par les industriels, et qui ne prend en compte que les effets aigus sur le cerveau. Elle

À LIRE

Guide de l'électricité biocompatible, Claude

Bossard, éd. Des Dessins et des Mots, Kerignan, 29380 Bannalec.

Un ouvrage à lire absolument pour se préserver des pollutions électromagnétiques.

recommande de ne pas dépasser le niveau de 100 microTesla d'exposition. En fait, on n'arrive jamais à de tels niveaux, c'est un peu comme si on interdisait de conduire à plus de 600 km/h sur autoroute ! L'OMS (ainsi que le Centre international de recherche sur le cancer - Circ) recommande la limite de 0,4 microTesla, le Parlement européen voudrait que l'on descende à 0,25 microTesla. Au Criirem, nous voudrions que soit appliqué le principe Alara (As low as reasonably achievable), autrement dit un niveau aussi bas que raisonnablement possible, en l'occurrence 0,25 µtesla.

A. S. : Que pensez-vous du projet d'installation de la ligne à très haute tension du Cotentin-Maine, soit 150 à 200 km de nouveau tracé ?

■ **Michèle Rivasi** : Il s'inscrit dans la politique énergétique centralisée du tout-nucléaire, qui est celle de la France, puisque cette ligne est liée à la construction du nouveau réacteur nucléaire de Flamanville (EPR). Il incite à la surproduction plutôt qu'à la maîtrise de l'énergie, il favorise l'implantation de grosses unités de production d'énergie plutôt que celle de petites structures. Il

CAMPAGNE

Pour une zone de sécurité

Partenaire de la campagne « Très haute tension... des nuisances sur toute la ligne » lancée par *Agir pour l'environnement* (1), *Alternative Santé* invite ses lecteurs à envoyer chacun trois cartes postales, l'une au président du Réseau transport d'électricité, l'autre au ministre de l'Écologie et du Développement durable, la dernière au ministre de la Santé. Celle-ci demande la création de zones de sécurité de 300 mètres de part et d'autre des lignes de très haute tension et la réalisation d'études épidémiologiques concernant les personnes vivant à proximité de ces lignes. > C. B.

(1) Les autres partenaires sont le *Criirem*, la *LPO*, le réseau des *Biocoop*, les *Amis de la Terre*, *France Nature Environnement*, *Greenpeace*, *Paysages de France*, l'association *Non à la T.H.T.*, *Ecoforum* et *Ciele* (Centre d'information sur l'énergie et l'environnement).

Des riverains survoltés !

21 000 km de lignes à THT (très haute tension : 400 000 volts) couvrent la France. Face aux dégâts pour l'environnement et aux menaces sur la santé, les nouvelles lignes suscitent une opposition croissante (voir aussi *Points chauds* p. 7).

« *No pasaran ! No a la Mat. Ils ne passeront pas. Non à la THT !* ». L'ancien cri de résistance des républicains espagnols résonne à nouveau dans les montagnes catalanes, de part et d'autre de la frontière, repris par des milliers de manifestants à Perpignan comme à Gérone (en Espagne), les deux villes qui doivent être reliées par RTE, le Réseau de transport de l'électricité, filiale d'EDF. Depuis vingt ans, celui-ci essaie de faire traverser les Pyrénées par une ligne THT. De précédentes tentatives au Pays Basque, près du cirque de Gavarnie, ainsi que dans le Couserans (Ariège) ont échoué en raison de l'opposition des populations et des élus. Le 1^{er} décembre dernier, le commissaire européen à l'économie appuyait l'engagement pris quelques jours auparavant par les présidents Chirac et Zapatero de la construire. Elle traverserait le massif du Canigou, site classé et montagne sacrée des Catalans. En août 2004, 14 maires signaient et gravaient dans une pierre de marbre le « Serment de Montferrer » par lequel ils s'engageaient dans une « *opposition absolue* » au projet : « *Nous faisons serment public de n'accepter à ce sujet aucune négociation.* » Soutenus par le collectif international Non à la THT - No à la MAT (en France : 23 associations et 120 communes du Roussillon) (1), ils sont confortés par la victoire, en juillet dernier, des associations mobilisées pendant vingt ans contre le projet qui allait défigurer les gorges du Verdon

dans les Alpes (2). Déjà en 2003, RTE était obligé de renoncer à une autre ligne près de Cahors.

En revanche le Conseil d'État déboutait en novembre le Parc naturel régional de la montagne de Reims et le Rofea (Rassemblement des opposants au fuseau est en aérien) qui réclamaient l'enfouissement de la ligne prévue le long du TGV-est. Dans son discours d'Avranches en mars 2002, Jacques Chirac déclarait pourtant à propos de ces lignes : « *Il n'est pas acceptable que des forêts de pylônes de toutes natures défigurent nos campagnes et même nos plus beaux sites* » et souhaitait « *un plan ambitieux d'enfouissement* ». Cinq ans plus tard, 98 % restent aériennes (3). L'impact esthétique, préjudiciable à l'économie et au tourisme, est accompagné de dégâts considérables sur l'environnement avec un déboisement massif, une forte mortalité des oiseaux ainsi que des risques pour la santé qui inquiètent de plus en plus. On l'a vu à Louvres (95), où la population a obtenu en 2004 le déplacement d'une ligne THT qui surplombait une partie de la ville. Mais fin 2006, le financement de ces travaux n'était toujours pas assuré (4). Quant à la ligne Cotentin-Maine qui doit partir de la centrale nucléaire EPR de Flamanville (5), la mobilisation n'a pas cessé de croître, depuis plus d'un an, autour des collectifs *Ille-et-Vilaine sous tension*, *Manche sous tension* et *Mayenne survoltée*, mais la lutte sera de longue haleine (6). > R. P.

(1) www.collectif-nonlatht.com.

(2) www.carto.net/verdon/verdon/tht/.

(3) Ce taux concerne les 47 000 km de lignes THT et HT (225 000 volts).

(4) www.point-a-la-ligne.org.

(5) Voir *Alternative Santé* n°329 et 332, janvier et avril 2006.

(6) www.mayennesurvoltee.com.

ya, à mon avis, urgence à réfléchir à ce type de projet en fonction de trois critères :

- l'impératif écologique (ne serait-il pas préférable de penser prioritairement économie d'énergie et énergies renouvelables) ;
- l'impératif social (comment est accepté ou refusé ce développement par la société) ;
- enfin l'impératif sanitaire (nous arrivons à des taux d'exposition aux champs électromagnétiques préjudiciables à la santé). Quel prix sommes-nous prêts à payer ?

A. S. : Il semble que certaines personnes développent une hypersensibilité électrique, elles ne supportent plus de vivre près de transformateurs ou de lignes électriques. Qu'en pensez-vous ?

■ **Michèle Rivasi** : Tout à fait, on parle d'électro-sensibilité liée aux écrans, aux appareils électriques, aux lignes, à la téléphonie mobile... En Suède, on considère qu'il s'agit d'un véritable handicap. L'Agence de la protection de la santé britannique s'appête à reconnaître l'existence de ce mal et à en dresser les symptômes : fatigabilité, insomnies, problèmes cardiaques, syndrome de *burn out* (épuisement)... Le nombre de cas déclarés a régulièrement augmenté depuis le début des années 1990 et devient véritablement préoccupant. Cela renforce la volonté du Criirem d'informer sur le sujet des pollutions électromagnétiques, pour les prévenir. ●

> **PROPOS RECUEILLIS
PAR CÉCILE BAUDET**